

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 23 JUIN 2017**

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2016.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2016.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2016.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2016.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2016 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2016.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2016.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la vente du terrain Mhamdia.
14. Approbation d'engagement de crédits, d'octroi d'hypothèques et de consentement des cautions.
15. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **vendredi 23 juin 2017 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises** sis au 2 rue du Lac Turkana, les Berges du lac 1 -Tunis Tunis sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2016 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2016, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve :

- le rapport de gestion relatif à l'exercice 2016 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2016 ;
- le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2016 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit les résultats de l'exercice 2016 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2016	12 144 827
Résultat reporté des exercices antérieurs	2 378 477
Réserve pour réinvestissements exonérés	-4 500 000
Bénéfice distribuable	10 023 304
Dividendes	6 888 750
Réserve pour réinvestissements exonérés	4 500 000
Reliquat Résultat reporté après affectation	7 634 554

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,600 DT par action soit 60% du nominal des actions.

Ce dividende sera mis en paiement à partir de 31 juillet 2017

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupe effectuées en 2016 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs à 60.000 DT au titre de l'exercice 2016, à raison de 5 000 DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à 30.000 DT au titre de l'exercice 2016, à raison de 7.500 DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la vente du terrain Mhamdia en faveur de la Société l'Immobilière Magasin Général telle qu'elle est autorisée par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 29/08/2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte du dépassement du montant des emprunts approuvés au titre de l'exercice 2016 et entérine l'excédent de 15.8 MDT destiné au financement des projets d'investissements.

Au titre de 2017, l'assemblée générale ordinaire approuve la conclusion d'emprunts pour un montant global de 28.8 MDT destiné au financement du plan d'investissement, ainsi que l'octroi d'hypothèques garantissant ces crédits et l'engagement de crédits de gestion totalisant la somme en principal de 100 MDT.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve aussi le consentement d'une caution pour garantir le paiement d'un crédit d'un montant de cinq millions de dinars au profit de la société BHM.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DOUZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés